

Ville de
Saint-Sauveur



**VILLE DE SAINT-SAUVEUR
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**POLITIQUES INTERNES APPLIQUABLES AUX ACTIVITÉS
POUR LES EMPLOYÉS ET LES CONSEILLERS
LCVC007**

POLITIQUE TARIF RÉSIDENT

Lors d'une inscription aux activités du Service de la vie communautaire et à la bibliothèque, l'employé non résident de Saint-Sauveur et sa famille (conjoint et enfants) bénéficient du tarif résident.

POLITIQUE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Un rabais de 50% est offert aux employés et conseillers municipaux qui s'inscrivent à des activités sportives présentées par le Service de la vie communautaire.

PASSE POUR LE MONT SAINT-SAUVEUR

Deux passes corporatives pour le ski sont offertes par le Mont Saint-Sauveur. Les réservations se font au Service de la vie communautaire. Les employés ou les conseillers ont le droit d'effectuer une réservation à la fois dans la semaine. Pour une deuxième journée dans la semaine, la personne doit communiquer avec le Service de la vie communautaire la journée désirée pour voir s'il y a des disponibilités, et le vendredi avant la fermeture des bureaux pour les journées de fin de semaine.